



Appel d'offre pour une consultance: 'Recherche ayant trait au système d'impôt sur les sociétés'

OXFAM-Solidarité (OS), organisation internationale non gouvernementale d'assistance humanitaire et d'aide au développement, lance un appel d'offre pour la fourniture d'une recherche ayant trait au système d'impôt sur les sociétés.

L'appel est structuré comme suit

1. Termes de référence ;
2. Procédure de soumission ;
3. Procédure de décision.

Cet appel n'entraîne pas d'obligation pour OS de procéder à un achat. Il ne doit en aucun cas être interprété comme une offre de contrat avec vous. Aucune compensation ne peut être réclamée en cas de non acceptation d'une offre ou de non octroi de contrat.

L'offre doit nous parvenir au plus tard le **27 novembre à 17h** et doit rester valable jusqu'au 15 décembre à 17h.

1 Termes de référence: contexte et description de la consultance.

1.1 Contexte

Depuis plusieurs années, la justice fiscale est un axe de travail clef pour Oxfam Solidarité ainsi que toute la confédération Oxfam. Cet axe de travail est développé dans le cadre de la campagne A Egalité se focalisant sur les inégalités mondiales.

Plusieurs affiliés d'Oxfam ont publié des recherches mettant en avant à quel point l'évasion fiscale et la course vers le bas contribue aux inégalités, tant au niveau Européen comme dans les pays en voie de développement. La course vers le bas fiscale, facilité par les paradis fiscaux et les avantages fiscales, a pour conséquence que les pays européens ainsi que les pays en voie de développement perdent des recettes fiscales significatives qui pourraient être utilisées pour des services publics essentiels. Adresser cette situation est un défi important si on veut réduire la fossé entre les pauvres et les riches.

Oxfam solidarité a très bien réussi à attirer l'attention des médias sur le rôle de la Belgique dans la perpétuation de cette évasion fiscale mondial, ainsi qu'à mettre en évidence les règles qui doivent être modifiées pour faire face à cette situation. Oxfam Solidarité souhaite poursuivre et approfondir ce travail et lance un appel d'offre pour une recherche crédible afin d'affiner son analyse.

1.2 Description de la consultance

Oxfam Solidarité cherche à recruter une personne qualifiée pour procéder à un réexamen du système belge d'impôt sur les sociétés ; tant les récentes réformes proposées comme les réformes en cours de route. Cet examen des réformes belges devrait aussi être inséré dans le contexte internationale relaté à l'impôt des sociétés et la lutte contre l'évasion fiscale dans le cadre OCDE / UE. Les résultats de cette revue serviront à soutenir la réflexion d'Oxfam Solidarité sur ses priorités en matière de plaidoyer et de campagne en matière de justice fiscale en Belgique à partir de 2018. Cette constatation peut également servir de source pour un document d'information public publié par Oxfam Solidarité.

A ce titre, Oxfam Solidarité est à la recherche d'un document de recherche couvrant 2 domaines du système fiscal belge des entreprises:

1. Trends in the Belgian tax system; the corporate tax reform and rate reduction in Belgium.

In July 2017 Belgium decided to reduce its corporate tax rate from 33,99% to 29% in 2018 and 25% in 2020. The decision to lower the corporate tax rate must be seen within the international clampdown on tax dodging (Belgium experienced pressure to drop or reform tax incentives such as the excess profit rulings, the notional interest deduction and the patent box) and the international race to the bottom on corporate tax rates. Although Oxfam welcomes the clampdown on tax dodging, we criticize the race to the bottom on tax rates. As corporate income taxes (CIT) are progressive taxes, slashing CIT might have a significant impact on economic inequalities within countries. In order to strengthen our analysis about the link between corporate tax and inequality in Belgium, we would like to research a number of questions, such as but not limited to:

- (a) the evolution of revenues generated by corporate income tax over time in Belgium compared to profits made by companies relatively and absolutely, comparisons in revenues compared to other EU countries, explanations for low/high revenues and possible developments now reforms have been announced;
- (b) an estimation of effective tax rates of multinationals vs. SMEs in Belgium
- (c) a comparison of total revenues generated from corporate income tax vs. other forms of taxation (such as labor, VAT and capital). For example: Is there a trend towards less corporate tax revenue and higher VAT rates/revenue in Belgium?
- (d) the economic impact of a corporate tax rate reduction on Belgium (for example in terms of cost, investment, employment,...)
- (e) a comparison of the total tax burden of companies in Belgium compared to other EU countries and the impact of the rate reduction on Belgium's competitiveness on the European stage
- (g) the impact of a reduction of corporate income tax rates on inequalities in Belgium
See Oxfam France report: Réforme fiscale: vers un quinquennat des inégalités¹.

2. Is Belgium (still) a tax haven? The reform of tax incentives in Belgium and its impact.

International analysis about Belgium as a tax haven are mixed. Early November 2017, Gabriel Zucman still considered Belgium as a tax haven. In the past, Oxfam also referred to Belgium as a tax haven. Although Oxfam research² pointed out that Belgium loses as much to profit shifting (particularly towards Luxembourg) as it

¹ <https://www.oxfamfrance.org/rapports/justice-fiscale/reforme-fiscale-vers-quinquennat-des-inegalites>

² https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp-race-to-bottom-corporate-tax-sum-121216-en.pdf

gains, it was considered a tax haven because of its harmful notional interest deduction and its patent box. However, both incentives have been reformed or will be reformed soon due to international pressure (OECD and others). The question is: how solid are the new reforms? Is Belgium still a tax haven?

- (a) Belgium and profit shifting: What role does Belgium play in international profit shifting? Does Belgium win or lose due to profit shifting? Are there any evidences of profit shifting from European and developing countries to Belgium?
- (b) Notional interest deduction: In order to assess the new reform, we would welcome an analysis of the reformed notional interest deduction: what does the new reform legally say and does it create new loopholes that could be exploited? What will the economic impact be (for example in terms of cost, investment, employment,...) and how does the reform impact Belgium's competitiveness on the European stage? How does the reform impact Belgium as an international profit shifting destination, both within the EU and abroad (with specific attention to developing countries - if possible).
- (c) Innovation deduction: In order to evaluate last years' reform, we would welcome an analysis of the new innovation deduction. We would like to evaluate whether the Belgian innovation deduction still leaves room for harmful abuse and profit shifting. What will the economic impact be in Belgium (for example cost, investment, employment) and is the patent the most effective way to attract research activities? How does the innovation-deduction impact Belgium's competitiveness on the European stage and what is the impact on other countries, both within the EU and beyond (with specific attention to developing countries – if possible).
- (d) New incentives? : As Belgium needed to reform its most important incentives, it would be no surprise that new incentives might see the light. One example is the extension of the current 'DBI-aftrek'. If researchers see a development of new loopholes in Belgian legislation, that might facilitate profit shifting (particularly from developing countries), suggestions for further research are welcome.

Ces deux domaines devraient être décrits en fonction de la situation actuelle en Belgique, des développements internationaux et des propositions politiques d'Oxfam Solidarité.

Criteria	Economic impact in Belgium (for example cost, investment, employment)	Progressiveness of the tax system in Belgium / inequality in Belgium	International role of Belgium: does it impact its competitiveness?	Internationale role of Belgium: what is the impact on other countries (with specific attention for spill-over on developing countries)	Does the incentive comply with international criteria?
Reduction of the corporate tax rate	×	×	×		
Notional interest deduction	×	×	×	×	×
Innovation deduction	×	×	×	×	×
Other incentives	×	×	×	×	×

Oxfam Solidarité souhaite bénéficier des résultats du réexamen dès le premier trimestre 2018.

2 Conduite éthique et professionnelle

Le consultant et ses collaborateurs veilleront au respect des principes suivants :

- Le consultant s’engage à refuser toute publicité, actes commerciaux ou profits annexes pour son propre compte. Il s’engage à ne faire aucune déclaration aux médias en relation avec la recherche sans un accord des responsables d’Oxfam, ni à utiliser à aucun moment les informations, les fonds, et le matériel mis à sa disposition par Oxfam ;
- Le consultant n’a aucun pouvoir de représentation légale d’Oxfam et ne peut dès lors pas s’engager au nom d’Oxfam, dans le cadre d’accords, de négociations, etc.
- Le consultant devra respecter le droit des personnes qui ont fourni l’information à maintenir leur anonymat et confidentialité ;
- Le consultant n’est pas impliqué dans la fraude, la corruption, la collusion ou la coercition;
- Le consultant ne se trouve pas dans d’une situation de faillite ou une situation analogue;
- Le consultant n’a pas été reconnu coupable d’un délit affectant sa conduite professionnelle;
- Le consultant ne se trouve pas dans une situation de conflit d’intérêts dans le cadre du contrat;
- Le consultant respecte la législation sociale de son pays (cotisations de sécurité sociale, respect pour les conditions de travail et l’environnement);

Le non-respect d’une ou plusieurs obligations de conduite éthique et professionnelle pourra entraîner:

- la résolution immédiate du contrat;
- l’exclusion du fournisseur de tout futur contrat ou de demandes d’offres par Oxfam;

3 Pénalités –

Si les délais convenus dans le contrat ne sont pas respectés, Oxfam-Solidarité imposera une amende de 5% de la somme totale de la consultance pour une semaine de retard et 10% pour un délai de plus d’une semaine, qui sera soustrait du montant de la facture de la société retenue. Le contrat peut être résolu par Oxfam en cas de retard de plus de 2 mois dans la remise des rapports. Le contrat sera résolu de plein droit dès l’envoi par Oxfam d’une lettre recommandée, stipulant la résolution ainsi que les causes de celle-ci. Aucuns frais ne seront remboursés et l’acompte payé à la signature du contrat devra être remboursé à Oxfam endéans les 10 jours ouvrables.

4 Force Majeure

On entend par force majeure toute situation ou événement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties et non imputable à une faute ou une négligence de l’une d’elles (ou d’un de ses sous-contractants, mandataires ou employés), qui empêche l’une des parties d’exécuter l’une de ses obligations contractuelles et qui n’a pu être surmonté en dépit de toute la diligence déployée (par exemple, en cas d’évacuation). Les défauts ou délais de mise à disposition d’équipement ou de matériel, conflits du travail, grèves ou difficultés financières ne peuvent être invoqués comme cas de force majeure.

5 Paiement

Le paiement du montant se fera en deux tranches.

6 Litiges

En cas de litiges non résolus les parties concernées se présenteront devant le Tribunal de commerce néerlandophone de Bruxelles. Le droit belge est d'application.

7 Procédure de soumission

7.1 Comment soumissionner

Les documents de soumission doivent être en Néerlandais, Français ou l'Anglais.

Les candidats intéressés doivent fournir une fiche administrative, une offre financière, une offre technique et une déclaration sur l'honneur sur le respect des critères professionnelles et éthiques.

2.1.1. Fiche administrative

Celle-ci doit mentionner le nom, l'adresse, le numéro de compte et le numéro d'entreprise/TVA de la personne morale ou physique du soumissionnaire.

2.1.2. Offre financière

L'offre financière doit indiquer:

- le prix unitaire
- le taux de la TVA
- le prix total (TVA inclus)
- Les prix doivent être en euro.

On demande au consultant de nous fournir **un prix par jour**.

2.1.3. L'offre technique:

L'offre technique comprendra :

- la méthodologie de la recherche;
- le calendrier pour la réalisation de la recherche ;
- le cv du consultant et de son équipe,

2.1.4. Déclaration sur l'honneur

Le soumissionnaire joindra une déclaration sur l'honneur signée sur le respect des critères éthiques et professionnels

2.1.5. Quand soumissionner

L'offre doit nous parvenir au plus tard **27 novembre à 17h** et doit rester valable jusqu'au 15 décembre à 17h. Toute offre arrivant après cette échéance pourra être rejetée.

2.1.6. Où soumissionner

Vous pouvez soumettre votre offre en envoyant un courriel à l'adresse courriel oxfam.tender@oxfamsol.be.

2.1.7. Clarifications et prise de contact

Vous pouvez contacter Oxfam-Solidarité avant la date de remise des offres pour demander des éclaircissements.

Oxfam-Solidarité peut vous contacter

- afin de vous informer sur des erreurs, des manques de précision, des omissions ou d'autres fautes dans le document d'appel d'offre.
- afin de compléter votre dossier.

- pour négocier le prix.

Toute communication se fera par courriel.

8 Procédure de décision

Oxfam-Solidarité nommera un comité de sélection d'au moins trois personnes.

Ce comité :

1. vérifiera si les offres des soumissionnaires respectent les critères d'exclusion
2. évaluera chaque offre ayant passé l'étape d'exclusion.

8.1 Exclusion

- toute offre qui arrivera après la date et l'heure limite pourra être exclue ;
- toute offre qui n'est pas en euro sera exclue.
- Toute offre qui ne comporte pas de déclaration sur le respect des critères de conduite éthiques et professionnelles sera exclue.

8.2 Octroi

Oxfam attribuera le marché au soumissionnaire qui offre le meilleur rapport qualité prix. Oxfam-Solidarité ne s'engage donc en aucune à choisir l'offre avec le pris le plus bas.

8.3 Pas d'obligation d'octroyer

Veillez noter qu'Oxfam-Solidarité n'est pas tenu de retenir une des propositions soumises.

8.4 Communication de l'octroi et signature du contrat

Le soumissionnaire non retenu recevra une notification de non octroi, qui contiendra les raisons de sa non sélection. Le soumissionnaire retenu recevra une notification d'octroi. Cette notification sera accompagnée du contrat.

Si le soumissionnaire retenu apporte des changements dans le contrat sans le consentement d'Oxfam, Oxfam ne contresignera pas et le contrat pourra alors être octroyé au candidat en deuxième place.

Le contrat n'entrera en vigueur qu'après signature par le fournisseur et par Oxfam-Solidarité, courriel électronique faisant preuve.